



Contrat de travail en VSD

Par **Amss31**, le **15/04/2019** à **20:42**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié en usine de métallurgie. Je travaille en 2*8 39heures par semaines.

Je bénéficie de la prime d'équipe (5e60) et du temps de pose rémunéré (25min/jours)

Mon entreprise souhaite me faire passer en système VSD. Un contrat de 30 heures majoré de 50%.Ce qui reviendrait a 45eures payé.

Dans le contrat je bénéficie pas de prime d'équipe alors que je suis présent 12h par jour (10h de travail + 1 heure de pause + 2*30 min) et pas de prime de pause également. Le plus surprenant c'est qu'aucune majoration supplémentaires est prévu pour le travail de nuit (18h-06h)

Mon patron a le droit de me faire signé le contrat avec de tel conditions ?

Je vous remercie par avance pour votre participation